



LA SAINTE AMPOULE

N° 268 Sept.-Octobre 2021 – prix de revient : 0,50 €

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 09 54 00 86 29



Notre gratitude

Dans quelques jours nous fêterons les trente ans du prieuré Notre-Dame de Fatima. Ce sera pour nous tous l'occasion d'une immense action de grâce, pour tous les bienfaits reçus durant ces cinq décennies d'apostolat de la Tradition catholique en Champagne-Ardenne et en Picardie.

Tout d'abord, afin que cette gratitude soit pleine et entière, rappelons à notre mémoire quelques traits de la vertu de reconnaissance qui appartient à la justice. Cette dernière nous fait rendre à chacun ce qui lui est dû et se compose de diverses vertus en fonction des personnes dont nous sommes débiteurs. Ainsi, envers Dieu, tout homme, comme créature, doit Lui rendre les honneurs du culte ; c'est la vertu de religion. Pour nos parents, en raison de l'éducation reçue et notre entretien, ce sera la piété filiale. Celle-ci s'étend également aux générations passées qui ont œuvré pour le bien de notre nation, ce sera le patriotisme. Puis, il faudra honorer de notre respect les personnes constituées en dignité, desquelles procèdent les bienfaits communs. Enfin, dans tout ce cortège de vertus qui fait l'homme juste, il y a la reconnaissance ou gratitude. A l'égard d'un bienfaiteur dont nous avons reçu des bienfaits particuliers et privés, nous contractons l'obligation d'honneur qui répondra à sa générosité. (II II Q 106 α 1)

Cette obligation nous est enseignée par Saint Paul (1 Th 5, 18) « *En toutes circonstances, rendez grâce.* ». Et pour Saint Thomas, ce devoir prend sa source dans l'ordre établi par Dieu dans la nature : « *Tout effet a un mouvement naturel de retour vers sa cause.* » (II II Q 106 α 3). Ainsi, dans le cas qui nous occupe, il est évident que

le bienfaiteur est cause pour le bénéficiaire. C'est pourquoi l'ordre naturel requiert qu'on se tourne vers son donateur pour lui rendre grâce.

Puis, devant la générosité d'une personne et un bienfait reçu gratuitement, il est important, pour déterminer à sa juste mesure notre gratitude, de tenir compte de deux aspects. Le premier est la quantité et la qualité du don. Celui-ci peut être matériel ou spirituel selon qu'il s'adresse à notre corps ou à notre âme. Ensuite, cette libéralité peut être naturelle ou surnaturelle. Bien évidemment, notre reconnaissance devra être plus conséquente pour des bienfaits spirituels et surnaturels. Le second aspect de notre gratitude doit examiner si le bienfait est donné plus ou moins gratuitement. Ainsi, il faut mesurer l'obligation de notre bienfaiteur envers nous dans le don qu'il nous fait. Notre gratitude sera donc plus importante envers quelqu'un qui ne nous doit rien, qu'envers une personne dont c'est la charge de nous donner.

Enfin, comment rendre grâce ? St Thomas (II II Q 106 α 3 ad 5 - ad 6) nous explique que « *Le bienfait consiste davantage dans le sentiment que dans l'objet matériel, de même la reconnaissance.* » Ainsi la gratitude réside d'abord dans un sentiment et c'est pourquoi nous devons la témoigner de la manière la plus avantageuse possible pour le bienfaiteur. Pour Sénèque : « *Celui qui reçoit avec reconnaissance a déjà fait un premier versement. Par l'expression de nos sentiments nous montrons quelle reconnaissance les bienfaits suscitent en nous, nous en témoignons non seulement au donateur mais en tout lieu.* » Voilà pourquoi, le pauvre lui-même serait ingrat, s'il ne faisait pas ce qu'il peut, c'est-à-dire, manifes-



ter ce sentiment envers son bienfaiteur. Cela nous montre aussi que, même à un donateur comblé de biens, nous pouvons témoigner notre reconnaissance avec déférence et honneur. « *On doit exprimer sa reconnaissance à l'homme fortuné par de l'honneur, et au pauvre par de l'argent.* » dit Aristote et Sénèque : « *Il y a bien des moyens de rendre ce que nous devons, même à des gens heureux : un avis sincère, un commerce assidu, une conversation simple, gaie et sans flatterie.* »

Alors, appliquons maintenant les principes de cette vertu de reconnaissance, au cas qui nous occupe : l'œuvre de la Tradition dans notre région. Pour mieux apprécier ce bienfait, il nous faut toujours revenir aux circonstances dramatiques de notre temps, cette crise de l'Eglise. Celle-ci se caractérise par un détournement et une spoliation de notre Foi catholique au profit d'une foi humaine, avec en prime un abus de pouvoir de la part des plus hautes autorités romaines et épiscopales. Monseigneur Lefebvre écrivait : « *Le coup de maître de Satan : nous faire perdre la Foi par obéissance* ».

Comprenant la nécessité de la Foi catholique pour le salut de nos âmes, nous mesurons d'autant mieux le péril de mort spirituelle dans lequel la hiérarchie, par sa trahison, a placé nos âmes. Du même coup, nous saisissons plus pleinement le bienfait reçu des personnes qui ont œuvré dans cette « *opération survie* », comme le disait le fondateur de la Fraternité Saint Pie X dans son sermon des sacres de 1988. Ce bienfait, quel est-il ? Il s'agit de la sauvegarde de la Foi catholique. Y a-t-il un bien plus grand dans notre pèlerinage terrestre ? Non, parce que d'abord ce bienfait est d'ordre surnaturel, mais aussi, parce que la Foi est la première des vertus théologiques, elle est le fondement de toutes les autres. Si la charité est la plus grande des vertus dans l'ordre de la perfection (1 Cor 13/13), la Foi est première car au principe de toutes les autres. Ainsi, il n'y a pas de charité sans la vertu théologique de Foi.

Aussi notre devoir de gratitude et son intensité apparaissent évidents envers toutes les personnes qui ont œuvré au maintien de la Foi de toujours et de la religion de nos pères. Evidemment, notre reconnaissance va premièrement et principalement au bon Dieu. En effet, Dieu est la cause première de toutes choses et donc le principe premier de tous nos biens.

Ensuite, il nous faut remercier Monseigneur Marcel Lefebvre, sans omettre Monseigneur de Castro Mayer son fidèle compagnon de combat, qui furent fidèles à leur devoir d'état épiscopal en nous enseignant, contre vents et marées, la Foi catholique intégrale. A cela, il nous faut ajouter au motif de notre gratitude envers le Prélat d'Ecône, la fondation de la Fraternité Saint-Pie-X et l'ordination de nombreux prêtres qui continuent son œuvre de restauration du sacerdoce et de sanctification des fidèles sur les

cinq continents.

Puis, notre reconnaissance va à tous ces prêtres, qui dans leurs églises, et le plus souvent dans l'ombre avec de faibles moyens, ont mené ce bon combat. Certes, la Fraternité Saint-Pie-X s'est répandue dans le monde entier, parce que des groupes de fervents fidèles appelaient Monseigneur Lefebvre à l'aide et lui demandaient des ministres vraiment catholiques. Mais, soyons conscients que souvent ces groupes furent d'abord des paroisses dont les curés et les pasteurs d'âmes étaient fermement décidés à garder la Tradition. Là est le substrat de nombreux prieurés et chapelles de la Fraternité. En de nombreux endroits, les prêtres de la Fraternité ne firent que prendre la relève d'un apostolat déjà bien établi et très fructueux.

Enfin, notre gratitude se porte vers d'autres acteurs qui ont largement contribué à cette « *opération survie* ». Il s'agit de ces fidèles des groupes paroissiaux cités plus haut ou de ceux qui ont œuvré avec un dévouement infatigable, monté des associations, des chapelles, des écoles, des patronages et qui furent, là encore, légués à la Fraternité « *clef en mains* ». Dans nos différents postes, nous avons pu rencontrer de tels fidèles, qui grâce à leur ardeur sans borne pour la cause de Dieu, permettent aujourd'hui à des dizaines, voire à des centaines de personnes de se sanctifier chaque dimanche. Devant ce zèle quelquefois, pour ne pas dire souvent héroïque, « *chapeau bas* » !

Alors, si nous regardons la qualité du bienfait reçu, ici le maintien de la Foi, et si nous nous attardons sur la gratuité de ce don, le devoir de nos bienfaiteurs envers nous, combien, en toute vérité, nous sommes des obligés. Monseigneur Lefebvre était à la retraite, lors de la fondation de la Fraternité en 1970, après plusieurs décennies en mission dont les années comptent double. Mais aussi, quels étaient envers nous les devoirs en justice des fidèles ci-dessus évoqués pour fonder des chapelles ?

Ainsi, puisque St Thomas affirme que la reconnaissance consiste dans un sentiment, sachons témoigner largement notre gratitude envers nos bienfaiteurs s'ils nous sont connus et s'ils sont toujours de ce monde. Mais aussi, par un juste retour, prions pour eux afin que le bon Dieu les récompense au centuple et bénisse leurs familles.

Ce sera l'objet de notre journée du 16 octobre prochain, consacrée à l'œuvre de la Tradition en Champagne-Ardenne et en Picardie durant ces cinquante dernières années. En plus d'une bonne journée paroissiale si nécessaire à notre unité, nous honorerons par le souvenir et gratifierons par notre prière nos bienfaiteurs. Au regard de cet enjeu, ne convient-il pas que nous soyons tous présents ?

Abbé Nicolas Jaquemet +
Votre dévoué.

Désarroi et quadrature du cercle

Réunis le 31 août dernier à Courtalain, douze supérieurs de communautés *Ecclesia Dei* ont signé une Lettre dans laquelle ils font part de leur réaction au récent *Motu proprio Traditionis custodes* du Pape François.

Merci Saint Père ?...



Inquiets à l'idée que leurs Instituts soient soumis à des visites apostoliques disciplinaires, qui pourraient aboutir à les priver de la possibilité de célébrer la messe selon le rite de saint Pie V, ces signataires protestent de leur adhésion au Magistère de Vatican II et d'après, et se tournent vers les évêques de France, afin d'implorer leur patience et leur écoute, leur compréhension et leur miséricorde – dans un dialogue vraiment humain. Pas un mot sur la nocivité foncière de la nouvelle messe de Paul VI. Pas un mot sur les fruits amers du Concile. Pas un mot sur l'accélération consternante de la crise de l'Église sous le Pape François. Et la communion aux divorcés remariés ? Et le scandale de la Pachamama ? La diplomatie, si c'en est une, confine ici avec la naïveté ou l'inconscience, quand ce ne serait pas avec l'hypocrisie. Que vont dire les pauvres et braves fidèles qui fréquentent ces Instituts ?...

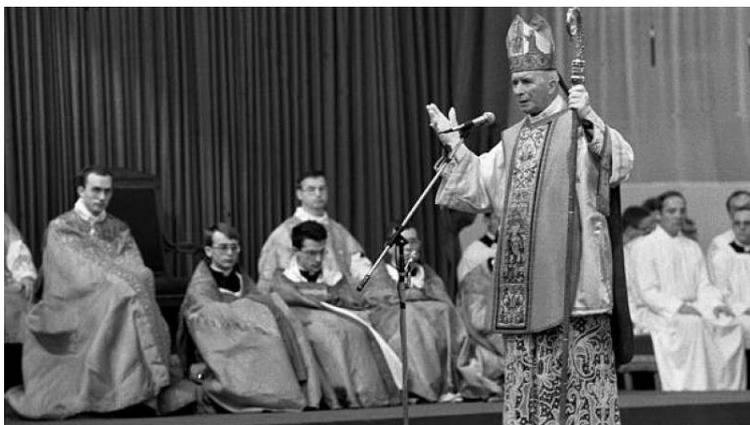
Que demandent en définitive tous ces supérieurs majeurs ? Ils demandent la liberté, la liberté de continuer à célébrer le rite de l'ancienne messe, au milieu de tous ceux qui célèbrent le rite de la nouvelle messe. Or, cette liberté est impossible. Et ce qui frappe, à la lecture de cette lettre, c'est l'absence de toute référence à la vérité qui délivre : vérité de l'opposition foncière qui interdit au nouveau rite de la messe de Paul VI de cohabiter pacifiquement avec le rite de la messe de toujours

Pourquoi une telle opposition ? Redisons cette évidence : la loi de la prière est l'expression de la loi de la croyance. Or, le nouveau rite de la messe de Paul VI est l'expression d'une nouvelle croyance, en opposition avec l'ancienne. Mgr Lefebvre l'a répété à plusieurs reprises, notamment dans son Homélie lors des ordinations sacerdotales du 29 juin 1976 : « Nous avons la conviction que précisément ce rite nouveau de la Messe exprime une nouvelle foi, une foi qui n'est pas la nôtre, une foi qui n'est pas la foi catholique. Cette nouvelle messe est un symbole, une expression, une image d'une foi nouvelle,

d'une foi moderniste. Ce rite nouveau, sous-tend — si je puis dire — suppose une autre conception de la religion catholique, une autre religion ».

Et la réciproque est vraie : le rite de l'ancienne messe exprime une foi qui n'est pas celle de Vatican II, qui n'est pas celle du Pape François et des évêques de France pleinement soumis à lui. C'est d'ailleurs pour cette raison très précise que le Pape a décidé, comme il s'en explique dans la Lettre accompagnant le *Motu proprio*, « d'abroger toutes les normes, instructions, permissions et coutumes qui précèdent le *Motu proprio Traditionis custodes* » et « de suspendre la faculté accordée par ses prédécesseurs ». Le motif fondamental de cette décision, nous dit le Pape, est qu'il existe « un lien étroit entre le choix des célébrations selon les livres liturgiques antérieurs au Concile Vatican II et le rejet de l'Église et de ses institutions au nom de ce qu'on appelle la « vraie Église » ».

Les douze supérieurs des Instituts *Ecclesia Dei* ont beau se défendre, dans le pathétique d'un verbiage victimaire et larmoyant, d'un pareil rejet, celui-ci reste nécessairement inscrit dans l'essence même de l'ancien rite de la messe. La célébration de l'ancienne messe est, en tant que telle, le rejet non seulement du nouveau rite de Paul VI, mais de tout le nouveau magistère de Vatican II. Au-delà d'un rejet factuel, qui serait le fait de telle ou telle personne, non représentative de la mouvance *Ecclesia Dei* – et dont on veut bien croire que les douze signataires,



responsables des Instituts de cette mouvance, sont innocents – il y aura toujours un rejet de principe, qui découle nécessairement, tôt ou tard, du rite de la messe de saint Pie V. La messe de toujours est incompatible avec l'Église conciliaire. Et c'est pourquoi le Pape François, dans la mesure où il se revendique de cette Église du Concile, ne peut tolérer la messe de toujours. Mgr Lefebvre en fit jadis le constat : « Si, en toute objectivité, nous cherchons quel est le motif véritable qui anime ceux qui nous demandent de ne pas faire ces ordinations, si nous recherchons leur motif profond, nous trouvons que c'est parce que nous ordonnons ces prêtres, afin qu'ils disent la Messe de toujours. Et c'est parce que l'on sait que ces prêtres seront fidèles à la Messe de l'Église, à la Messe de la Tra-

dition, à la Messe de toujours, qu'on nous presse de ne pas les ordonner » (Homélie pour les ordinations du 29 juin 1976).

Les supérieurs des Instituts Ecclesia Dei ne peuvent associer leur adhésion au Concile et leur revendication en faveur de la messe de toujours. C'est l'exigence de la communion ecclésiale, fondée sur la double loi de la nouvelle croyance (Vatican II) et de la nouvelle prière qui l'exprime (la nouvelle messe de Paul VI) qui le leur interdit. Mais n'était-ce pas le constat déjà fait par le Pape Jean-Paul II, au n° 5 de son Motu proprio *Ecclesia Dei afflicta* ? « À tous ces fidèles catholiques qui se sentent attachés à certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine », y écrivait-il, « je désire aussi manifester ma volonté – à laquelle je demande que s'associent les évêques et tous ceux qui ont un ministère pastoral dans l'Église – de leur faciliter la communion ecclésiale grâce à des mesures nécessaires pour garantir le respect de leurs aspirations ».

Dans l'esprit de Jean-Paul II, père et fondateur de la Commission Ecclesia Dei et de la mouvance du même nom, toutes les mesures prises en faveur de « certaines formes liturgiques et disciplinaires antérieures de la tradition latine » s'expliquent en raison d'un seul et même but : faciliter la communion ecclésiale aux fidèles issus du schisme lefebvrisme. Trente-trois ans après, le Motu proprio *Traditionis custodes* ne fait que prendre les mesures nécessaires pour assurer ce même but. Et le seul moyen de sauvegarder la messe de toujours, c'est de dissiper et de refuser le mirage de cette fausse « communion ecclésiale », basée sur une nouvelle foi, qui n'est pas la foi catholique. Les douze signataires sauront-ils aller jusque là ? C'est la grâce que nous devons espérer pour eux, celle que peut leur obtenir le Pape saint Pie X, qui, pour préserver la vraie foi, a été rempli par Dieu d'une sagesse toute céleste et d'un courage vraiment apostolique.

Abbé Jean-Michel Gleize



Le capitaine Haddock ne peut fermer l'œil de la nuit. On lui a posé une question embarrassante : dort-il la barbe sous ou sur la couverture ? Comparaison avec la jupe : au dessus ou au dessous du genou ?

La barbe peut entraîner de graves questions. Dans *Coke en stock*, le capitaine Haddock ne peut fermer l'œil de la nuit. On lui a posé une question embarrassante : dort-il la barbe sous ou sur la couverture ? Le genou est une articulation merveilleuse et bien utile, quoique sans charme particulier. Les jeunes filles n'ont pas de barbe, heureusement, ce qui leur permet de dormir tranquillement sans se poser de questions. Mais elles ont des genoux. C'est le matin que se pose le dilemme : la jupe au dessus ou au dessous du genou ? Le genou, nous l'avons dit, n'a rien d'esthétique. Mais la voix du monde et la voix de l'Église discordent sur ce qui lui convient. Le fait de savoir où est le bien ne suffit pas à remporter la bataille. Tout cela pour introduire ce petit témoignage que voici :

« Il me semble qu'il faut prôner le port de la jupe sous le genou car d'une part c'est un repère simple à établir et aussi car porter la jupe au-dessous permet de ne pas "grignoter" des centimètres au fur et à mesure que notre vanité gagne du terrain. En ce qui me concerne j'ai eu une période il y a quelques années, où après m'être autorisé des jupes dévoilant tout juste le genou, j'en ai ensuite achetés des plus courtes en me disant "seulement avec des

collants opaques", puis un peu plus tard des pièces encore un peu plus courtes, quasi mi-cuisse au final, pour finir petit à petit par lâcher les collants opaques pour des collants très fins, et au final j'ai atteint le point où je portais mes robes mi-cuisse jambes nues. Moi qui m'étais toujours crue "à l'abri" de ce genre de comportement, j'ai réalisé qu'en l'espace d'une petite année j'étais passée de jupes toujours décentes à des jupes presque toujours indécentes. » (Témoignage dans : *La féminité, moyen d'apostolat*)

Le relâchement vient petit à petit. Les problèmes commencent dès que l'on discute avec la tentation, cherchant à se donner de bonnes raisons. En dessous, au dessus ? La fille qui écoute l'Église sa mère ne se pose même pas la question car elle a déjà la réponse et la met fidèlement en pratique. Ses genoux sont à l'abri et sa conscience aussi.

La barbe des missionnaires impressionnait beaucoup, surtout chez des peuplades moins pilleuses où il fallait un grand âge pour avoir le menton fourni. On estimait la sagesse d'un vieillard à la longueur de sa barbe. Finalement, ne peut-on pas mesurer la sagesse d'une femme à la longueur de sa tenue ? Faudra-t-il attendre le passage des ans ? Heureusement non ! « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend point le nombre des années. »

Castigat Ridendo

Source : Le Parvis n°112

1. - La force est-elle une vertu ?

Les vertus sont des qualités qui confèrent la bonté à l'homme et à ses actions. Pour produire cet effet, elles doivent d'abord rectifier la raison humaine, et c'est le propre des vertus intellectuelles ; ensuite, porter cette rectitude de la raison dans les choses humaines, ce qui est l'œuvre de la justice ; enfin, détruire deux sortes d'obstacles qui, dans la vie pratique, s'élèvent contre la raison, c'est-à-dire l'attrait des plaisirs mauvais, auxquels la tempérance doit résister; puis certaines difficultés qu'il faut vaincre avec courage et vis-à-vis desquelles la force de l'âme est aussi nécessaire pour en triompher que la force du corps pour repousser et surmonter les obstacles matériels. La force est donc une vertu, en tant que, au milieu des difficultés graves, elle maintient l'homme dans la conformité à la raison. Plusieurs accomplissent des actes de force, sans avoir la vertu de la force elle-même. Quelques-uns bravent un danger par ignorance du péril ; d'autre, par une grande confiance dans leur habileté; d'autres, par une forte passion; d'autres, par le désir d'un bien terrestre ; d'autres, par la crainte d'un dommage temporel ; d'autres, par point d'honneur; d'autres, par l'amour du plaisir; d'autres par la crainte d'une affliction. La vertu même de la force exige fine l'on agisse pour une bonne fin.

2. - La force est-elle une vertu spéciale ?

Nous pouvons regarder la force comme une vertu générale, ou plutôt comme une condition de toute vertu, si nous n'entendons par là qu'une certaine fermeté de l'âme. Pour pratiquer une vertu quelconque, il est nécessaire d'agir d'une manière ferme et inébranlable. Mais comme, par le mot force, on peut entendre aussi la fermeté particulière qui nous fait supporter ou repousser ce qu'il y a de plus difficile, les grands périls, on doit admettre que la force est une vertu particulière qui, comme l'enseigne Cicéron, consiste à braver les grands dangers avec fermeté et à supporter les maux de la vie avec courage. Ainsi comprise, la force est, par sa matière déterminée, une vertu spéciale.

3. - La force modère-t-elle la crainte et l'audace ?

La cause de la défaillance de la volonté en face des choses difficiles n'est autre que la crainte, qui, comme nous l'avons établi en parlant des passions, fuit les maux difficiles à surmonter. Cela étant ainsi, la force est principalement nécessaire pour étouffer les craintes que les difficultés inspirent, et dont l'effet est d'empêcher la volonté de suivre la raison. De plus, comme il faut souvent, non-seulement opposer la fermeté aux choses difficiles en étouffant la crainte, mais encore les attaquer avec une audace modérée pour assurer la sécurité de l'avenir, nous devons dire que la force modère la crainte et l'audace.

4. - La force a-t-elle pour objet propre les dangers de mort ?

Que si le bien de la raison doit être maintenu vis-à-vis de tous les dangers, si grands qu'ils soient, il faut appeler force de l'âme la fermeté qui nous y attache d'une manière inébranlable nonobstant la crainte des plus grands maux; car l'homme qui résiste à ce qu'il y a de plus grand, résistera à ce qui est moindre, tandis que la réciproque n'est pas vraie. Il est d'ailleurs dans l'essence des vertus de tendre à élever nos facultés à leur plus haute puissance. Or, de tous les maux du corps, le plus terrible est sans contredit la mort, qui nous prive de tous les biens sensibles. Dès lors, force a pour objet propre les dangers de mort. On ne sera pas appelé un homme fort parce qu'on aura supporté quelques adversités : nous ne méritons cet éloge que par notre disposition à souffrir les plus grands maux, et spécialement à affronter, à la voix du devoir, les dangers de mort. Si, dans le premier cas, on nous appelle forts, c'est avec restriction.

5. - La vertu de la force consiste-t-elle seulement à braver les dangers de mort à la guerre ?

Cette vertu consiste proprement à braver les dangers de mort pour une bonne fin, soit dans une guerre générale ; soit dans une lutte privée, où un juge, par exemple, menacé du glaive, ne veut pas consentir à s'écarter du bon droit ; soit dans tout danger de mort auquel on s'expose par un motif de vertu, comme lorsque la crainte de la mort ne nous empêche pas de soigner un ami en proie à une maladie contagieuse, ni d'entreprendre un voyage pour une bonne œuvre au risque d'être assailli par une tempête ou attaqué par des malfaiteurs. Le martyre, où l'on subit une lutte personnelle en vue du souverain bien, qui est Dieu, est une force très louable, du genre de celle que l'on déploie sur un champ de bataille : les martyrs sont des guerriers pleins de force.

6. L'acte premier de la force consiste-t-il à souffrir ?

Nous l'avons reconnu; la force a plutôt pour objet de réprimer la crainte, que de modérer l'audace. La première de ces choses, en face du danger, est plus difficile que la seconde. Il s'ensuit que l'acte principal de la force consiste à souffrir, c'est-à-dire à rester impassible dans les périls, encore plus qu'à attaquer. Il est plus difficile de souffrir que d'attaquer, de demeurer ferme et inébranlable dans les périls que de s'élancer tout d'un coup pour les affronter. Les audacieux volent au-devant du danger ; les hommes forts l'attendent.

7. - Le fort agit-il pour le bien de sa propre habitude ?

L'homme fort agit pour le bien de sa propre habitude; il a pour fin prochaine de donner à son acte la ressemblance de sa vertu. Il n'en a pas moins pour fin dernière la suprême béatitude, qui est Dieu même.

8. - L'homme fort trouve-t-il son plaisir dans l'acte de la force ?

Que dans l'acte de la force, qui consiste principalement à faire le sacrifice de sa vie et à endurer avec courage des douleurs corporelles, il y ait un motif de plaisir à raison de sa bonté même et de la fin qu'on se propose, nous l'admettons; mais l'homme fort trouve cependant une douleur physique et morale dans les maux qu'il endure et dans la pensée qu'il va perdre la vie du corps, à laquelle tout homme vertueux peut être attaché comme à un bien, non seulement naturel, mais nécessaire aux œuvres de vertu. C'est ce que signifient ces paroles que le saint vieillard Eléazar adressait à Dieu : « Je souffre dans mon corps de rudes douleurs ; mais mon âme les accepte volontiers à cause de votre crainte. » (2 Mac. VI, 30.) La douleur sensible empêche ainsi d'éprouver une véritable joie. Nous devons dire, toutefois, que la surabondance de la grâce divine peut élever l'âme assez haut dans les régions divines où l'on goûte la délectation, pour lui ôter le sentiment des tortures corporelles. Nous en avons une preuve dans le glorieux martyr saint Tiburce, qui, marchant pieds nus sur des charbons ardents, disait qu'il lui semblait fouler un tapis de roses.

9. - La vertu de force se manifeste-t-elle surtout dans les périls soudains et imprévus ?

Libre de choisir, le fort aime mieux connaître d'avance les dangers qui le menacent; il les conjure alors, ou il leur résiste avec plus de courage. « Les traits aperçus de loin, dit saint Grégoire, sont moins dangereux, et on supporte plus facilement les maux de ce monde avec la prévoyance pour bouclier. » Au point de vue de l'élection, la force ne porte donc pas sur les choses subites. Sous le rapport de sa manifestation, il en est autrement : elle se montre surtout dans les périls inopinés, où elle fait agir comme par une seconde nature. Un danger soudain et imprévu la rend-il nécessaire, l'homme fort, agissant sans préméditation; fait voir qu'elle est bien affermie dans son âme.

10.-L'homme fort a-t-il recours à la colère dans ses actes?

Si, comme les Stoïciens, nous appelions passions de l'âme les affections dérégées de l'appétit sensitif, qu'ils désignaient sous le nom d'infirmités et de maladies, nous devrions admettre que la colère et toutes les autres passions doivent être bannies de l'âme des hommes vertueux. Mais, on s'en souvient, nous avons reconnu avec les Péripatéticiens, dont Aristote est le chef, que l'on doit appeler passions de l'âme tous les mouvements de l'appétit sensitif, quels qu'ils soient. Dès lors, la colère et les autres pas-

sions peuvent exister dans l'âme du juste sous l'empire de la raison. Or, la raison mettant souvent l'appétit sensitif en exercice dans le but de rendre l'action plus énergique et plus prompte, il est certain que la colère, maintenue dans de justes limites, sert parfois à l'homme fort comme élément de son acte. Il est une colère sage, modérée, toujours soumise à la raison, dont l'homme use selon son libre arbitre : c'est de celle-là que la raison se sert comme d'un instrument, et non pas de celle qui ne connaît point de règle. Il ne répugne pas que l'instrument soit moins parfait que l'agent principal : le marteau n'a pas les perfections de l'ouvrier. La force, nous l'avons vu, souffre et attaque; elle n'a pas besoin de la colère pour souffrir, mais, elle y a recours pour attaquer les obstacles.

11. - La force est-elle une vertu cardinale ?

Les vertus cardinales se distinguent des autres en ce qu'elles possèdent d'une manière éminente l'un des caractères généraux de la vertu. Or il est un de ces caractères qui domine dans la force ; c'est la fermeté d'action. Un homme, ferme dans le bien, mérite, en effet, des éloges d'autant plus grands qu'il résiste à des causes de chute plus énergiques. Or, en cela, la douleur corporelle a une puissance supérieure à la volupté. Saint Augustin en fait la remarque : « On fuit la douleur plus qu'on ne désire le plaisir. Les bêtes les plus féroces résistent, par crainte à des blessures, à leurs instincts les plus violents. » La force résiste aux maux et aux dangers les plus redoutables de tous, à ceux qui conduisent à la mort ; donc elle est une vertu cardinale. Bien que les dangers prochains de mort soient rares, les occasions de ces dangers ne le sont pas : il suffit de suivre la justice pour s'attirer des ennemis mortels.

12. - La force l'emporte-t-elle sur toutes les autres vertus ?

La raison étant notre bien propre, la prudence, qui en est la perfection même, tient le premier rang parmi les vertus cardinales. La justice, qui porte au dehors le bien de la raison, en le faisant régner dans toutes les choses humaines, vient après la prudence. Les deux autres vertus cardinales, la force et la tempérance, qui, pour conserver ce bien, mettent un frein aux passions, se présentent ensuite ; mais la force doit passer avant la tempérance, rien n'étant plus efficace pour écarter l'homme de la conformité à la raison que la crainte des dangers de mort. Voici donc, en résumé, l'ordre des vertus cardinales: la prudence, la justice, la force, la tempérance. Les autres vertus morales ne viennent qu'après celles-là.

La force nous offre une utilité générale ; elle conserve la justice pendant la guerre comme pendant la paix. « Les hommes justes et forts, disait Aristote, sont tout particulièrement aimés, parce qu'ils sont utiles et dans la guerre et dans la paix. »

Chronique du prieuré et de l'école

- **août** : C'est le retour de l'autel du prieuré qui s'est trouvé un nouveau style et une nouvelle jeunesse ! Merci à monsieur Hugues Losfeld pour ce travail d'art.



Cette année, c'est une vingtaine d'enfants qui vient étudier sous la fêrûle de saint Rémi. C'est aussi la rentrée pour les institutrices. Nous souhaitons la bienvenue à Madame Guicheteau, fidèle de la chapelle saint Walfroy de Charleville-Mézières.

- **15 août** : petite procession et renouvellement du vœu de Louis XIII sur le parvis de Notre-Dame de France.



Nous avons la joie de voir un (nouveau) paroissien, en la personne d'Yvon Leroy faire sa rentrée au noviciat des frères à Flavigny à la fin du mois de septembre. Deo Gratias ! Prions bien pour lui et pour la persévérance de cette nouvelle vocation.

- **2 septembre** : début de l'année scolaire et retour des enfants à l'école Saint Rémi. En ce premier jour, ce sont d'abord les élèves du CM2 de l'année dernière qui sont primés à l'examen inter-écoles de fin d'année : 3 candidats, 3 diplômés. Félicitations à eux et à leur institutrice, mademoiselle Nancy !



Quelques dates à retenir

à partir du 1^{er} janvier, les honoraires de messe changent :

- une messe : 18€
- une neuvaine de messes (9 jours sans interruption) : 180€
- un trentain « grégorien » (30 jours sans interruption) : 720€

16 Octobre : 30 du Prieuré Notre Dame de Fatima

25 Octobre : Chapelet continu (Reims)

Informations

Abbé Jaquemet : 07 81 79 38 44
(répondeur)

Fixe du prieuré : 09 54 00 86 29

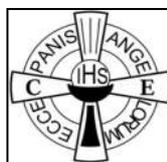
Urgences de nuit : 03 26 61 70 71

51p.prunay@fsspx.fr

Messes dominicales

<p>Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (09 54 00 86 29)</p>	<p>Confessions : 9h15 Messe : 10h00</p>
<p>Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (06 72 89 79 39)</p>	<p>Confessions : 9h30 Messe : 10h00</p>
<p>Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque</p>	<p>Confessions : 17h30 Messe : 18h00</p>
<p>Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)</p>	<p>Confessions : 10h15 Messe : 10h45</p>
<p>Le Hérie la Viéville (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château</p>	<p>Confessions : 8h00 Messe : 8h30</p>

Croisade Eucharistique



Septembre : Que saint Joseph protège les écoles catholiques

Octobre : Remercier les anges gardiens de leur protection

Novembre : Que le Bon Dieu suscite les saints dont le monde a besoin

Croisade du Rosaire



Septembre : Pour les prêtres et les âmes consacrées.

Octobre : Pour les missions et la propagation de la Foi.

Novembre : Pour les âmes du Purgatoire.

Tous les vendredis : la conversion des musulmans

Messes en Semaine

	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
Reims		<p>Confessions : 18h00 Messe : 18h30</p>			<p>Confessions : 18h00 Messe : 18h30</p>	<p>Confessions : 10h30 Messe : 11h00</p>
Prunay	<p>Messe : 7h15</p>	<p>Messe : 8h30</p>	<p>Messes : 7h15 11h15</p>	<p>Messes : 8h30 11h15</p>	<p>Messe : 8h30</p>	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 09 54 00 86 29. Merci de votre compréhension.